



NIÈVRE
UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS



DISPOSITIFS PREVISIONNELS DE SECOURS POSTES DE SECOURS

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Nièvre est habilitée pour participer à des postes de secours et dispositifs prévisionnels de secours (DPS) lors des manifestations.

Peuvent participer à ces services de sécurité, pour le compte de l'UDSP 58:

- *Les Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels actifs,*
- *Les Membres associés (PATS ou anciens),*
- *Sous réserve d'être majeurs,*
- *Sous réserve d'être titulaires du CFAPSE ou PSE2 et d'être à jour de leur FMPA de secourisme.*

L'UDSP 58 dispose d'un Véhicule de Premiers Secours à Personne (VPSP), de tenues d'identification, d'une structure toile et de moyens radio.



La force de l'UDSP:

- *Un réseau implanté dans tout le département;*
 - *Une organisation structurée*
 - *Plusieurs centaines de secouristes;*
 - *Un matériel adapté et performant;*
- *Une pratique régulière des secours d'urgence.*

Contacts:

mail: www.udsp58.com

Téléphone: 03 86 60 37 60 / 03 86 60 37 72

